Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS

Office fédéral du sport OFSPO Jeunesse+Sport

Importation de personnes dans la formation des jeunes

Étape 1: Chargement

Téléchargez le fichier csv mis à disposition et remplissez-le en fonction des exigences ci-dessous. Il peut ensuite être téléchargé à l'aide de la fonction «Télécharger le fichier CSV». Il faut noter que seul ce fichier peut être utilisé pour l'importation.

Veuillez tenir compte des points suivants lorsque vous remplissez le fichier CSV:

Position dans le fichier	Nom de la colonne	Longueur max.	Champ obligatoire	Exemples
1	N° PERSONNEL	9	Non	123456789
2	NOM	50	Oui	Muster
3	PRENOM	50	Oui	Arti
4	DATE DE NAISSANCE	10	Oui	10.05.2014
5	SEXE	8	Oui	h, f ou homme, femme
6	N_AVS	13+3 chiffres	N° AVS, PEID ou les deux	756.xxxx.xxxx.xx ou 756xxxxxxxxxxx
7	PEID ¹	12	ies deux	99999999
8	NATIONALITE	6	Oui	CH, LI, autre
9	LANGUE MATERNELLE	6	Oui	DE, FR, IT, autre
10	RUE	60	Non	Blumenweg
11	NUMERO	10	Non	14, 3a
12	NPA	10	Oui	4512
13	LOCALITE	40	Oui	Bellach
14	PAYS	3	Oui	CH, LI, DE, FR, IT etc. (ISO 3166 ALPHA-2)

L'en-tête du fichier CSV (1^{re} ligne), qui comprend le nom des colonnes, est obligatoire. Ces colonnes ne doivent être ni supprimées ni déplacées.

	Les champs obligatoires doivent contenir des valeurs dans le format re	auis

Les champs non obligatoires peuvent en contenir ou non (pas d'obligation).



 $^{^1}$ N° d'identification personnel (n° d'assurance sociale du Liechtenstein)

Étape 2: Contrôle du document CSV

Après le téléchargement, le système vérifie si le fichier csv a été bien complété. Si ce n'est pas le cas, le système affiche l'erreur et la ligne correspondante. Le fichier doit être corrigé et téléchargé à nouveau.



Illustration 1: message d'erreur en cas de fichier CSV mal complété

Étape 3: Contrôle des doublons

Si le fichier csv a été rempli correctement, le système affiche un aperçu de toutes les personnes du fichier avec leurs données. Dans cet aperçu, les données des personnes sont affichées exactement comme elles ont été remplies dans le fichier csv.



Illustration 2: aperçu de toutes les personnes à importer

La dernière colonne «Statut» indique le résultat du contrôle des doublons. Avant que les personnes puissent être importées dans la base de données, la BDNS vérifie qu'il n'y a pas de personne identique (même n° AVS ou même PEID) qui ne soit pas déjà saisie dans la base de données. Le contrôle donne l'un des résultats suivants:

• Trouvé dans la BDNS

«Trouvé dans la BDNS» signifie qu'une personne avec le même numéro AVS ou le même PEID existe déjà dans la BDNS. Celle qui existe déjà est donc utilisée.

Doublons

Cette personne existe plusieurs fois dans la BDNS et doit être supprimé de la liste. Sinon, l'importation ne peut pas être poursuivie. Pour cela, il faut cliquer sur le symbole à trois points de la personne concernée et sur «Supprimer participant(e) de l'importation». Annoncez ces personnes à votre service cantonal du sports J+S, afin que les personnes saisies à double puissent être corrigées dans la BDNS.

• Personne inactive

Ces personnes du fichier csv ont également été trouvées dans la BDNS au moyen du n° AVS ou du PEID. En raison de leur statut, ces personnes ne peuvent pas être importées. Il s'agit d'un cas spécial qui ne se produit que très rarement. Annoncez ces personnes à votre service cantonal J+S, afin que les données personnelles erronées puissent être corrigées dans la BDNS.

• Personne introuvable

La personne n'existe pas encore dans la BDNS. C'est-à-dire que le contrôle des doublons n'a pas trouvé de personnes identiques dans la BDNS. Celles-ci seront traitées à l'étape 4.

Étape 4: Comparaison des personnes ayant le statut «Personnes introuvables»

Les personnes dont le statut n'est «Personne introuvable» sont comparées avec le registre CdC à l'étape suivante (cliquer sur «Suivant»). La comparaison avec le registre se fait uniquement par le biais du numéro AVS ou du PEID. Seules les personnes ayant le statut «Personne introuvable» sont comparées avec le registre, les autres personnes ne sont pas comparées.



Illustration 3: Comparaison avec le registre

La comparaison avec le registre Cdc prend un certain temps, selon du nombre de personnes à comparer. Une fois la comparaison avec le registre terminée, les résultats s'affichent: «Trouvé dans le registre», «Non trouvé dans le registre» et «Erreur dans le registre».



Illustration 4 : résultats de la comparaison des registres

Les personnes ayant le statut «Trouvé dans le registre» sont ajoutées au cours, les personnes ayant le statut «Non trouvé dans le registre» et «Erreur dans le registre» ne sont pas importées dans le cours.

Attention:

Ce sont toujours les données personnelles du registre qui sont valables. Cela signifie que les données personnelles de base renvoyées par le registre (nom, prénom, date de naissance, nationalité, sexe, nom de naissance) remplacent les valeurs du fichier csv. Si les données renvoyées par le registre contiennent des informations erronées, annoncez-le à votre service cantonal J+S Sport.

Étape 5: Aperçu avant l'importation

Après la comparaison des registres, un dernier aperçu s'affiche avec toutes les personnes:



Illustration 5: dernier aperçu

Étape 6: Personnes dans les cours et camps

Les personnes sont ajoutées au cours ou au camp.

Remarques générales

- Il est important de noter que, dans un premier temps, seules 200 personnes au maximum peuvent être importées par fichier csv.
- L'adresse de domicile (rue, numéro, code postal, ville et pays) existant dans la BDNS est remplacée par l'adresse de domicile dans le fichier csv.
- Si une personne existant dans la BDNS ne dispose pas d'un e-mail ou d'un numéro de téléphone, ceux-ci seront repris du fichier csv.
- Si une personne existant dans la BDNS dispose déjà d'un e-mail ou d'un numéro de téléphone, ceux-ci ne seront pas remplacés.

Si vous avez des questions, contactez votre service cantonal J+S.